

NELSON, Joan M. *Reforming Health and Education : The World Bank, the IDB, and Complex Institutional Change*. Washington, Overseas Development Council, 1999, 103 p.

Laure Paquette

Volume 31, numéro 4, 2000

De la SDN à l'ONU : Raoul Dandurang et la vision idéaliste des relations internationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704231ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704231ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Paquette, L. (2000). Compte rendu de [NELSON, Joan M. *Reforming Health and Education : The World Bank, the IDB, and Complex Institutional Change*. Washington, Overseas Development Council, 1999, 103 p.] *Études internationales*, 31(4), 775–777. <https://doi.org/10.7202/704231ar>

n'est pas très éloignée des idées de ce livre, mais loin d'être un défaut, c'est plutôt une qualité de fixer le chemin des rêves qu'il faut satisfaire.

Jacques FONTANEL

Faculté de Droit et des sciences économiques,
Université Pierre Mendès France, Grenoble

**Reforming Health and Education :
The World Bank, the IDB, and
Complex Institutional Change.**

NELSON, Joan M. *Washington, Overseas
Development Council, 1999, 103 p.*

Cet essai politique est publié par l'Université Johns Hopkins dans le cadre d'une série sur le développement économique. Au cours des années 1990, la réforme des secteurs de la santé et de l'éducation est devenue prioritaire dans les pays en voie de développement. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont beaucoup augmenté les prêts dans ces domaines depuis le milieu des années 1980. De plus, ces deux banques ont travaillé de très près avec les fonctionnaires affectés à ces réformes dans de nombreux pays. À quelques exceptions près, les réformes dans ces domaines ont été limitées, lentes, et la plupart du temps assujetties à une érosion ou même un changement de cap pour des motifs politiques. En somme, Mme Nelson propose que la réforme en matière de santé et d'éducation requière des changements institutionnels importants, et présente des défis politiques plus complexes et plus intimidants que d'autres restructurations d'ordre simplement économique ou financier. Dans son très court ouvrage, Mme Nelson examine d'une part les obstacles internes à la réforme, et

d'autre part les possibilités et les limites de l'action des deux banques internationales.

Pour ce faire, l'auteure passe en revue les changements importants déjà en place quant aux différentes formes d'aide. Elle revoit les obstacles que les banques contrent déjà. Tant les politiques dans les pays-clients que les faiblesses et les rigidités des banques elles-mêmes indiquent que la lutte pour la réforme doit s'attarder aux conditions *sine qua non* à la réforme. Mme Nelson suggère que ce serait plus efficace que d'obliger la clientèle à adopter des mesures auxquelles elle n'est pas prête, ou à entreprendre des programmes de réforme qui s'avèrent insoutenables.

Reforming Health and Education recommande que la planification du développement social marche de pair avec une évaluation de ce qui favorise le développement, et de ce que les pays aidants peuvent faire (ou s'abstenir de faire, le cas échéant) pour soutenir le mouvement. Il ne suffit plus d'accorder des ressources plus grandes : dans la plupart des pays pauvres, des programmes plus équitables en éducation et en santé requièrent des réformes très importantes en structure, en gestion, en financement. Ce genre de changement est particulièrement difficile, encore plus que la restructuration financière et économique qu'ont connue certains pays ces dernières années. La réforme en matière d'éducation et de santé est favorisée par quatre forces importantes : l'assainissement fiscal et économique ; l'intégration économique internationale ; un renouvellement des efforts pour réduire la pauvreté ; et les aspirations des nations redevenues démocratiques. Ce

même mouvement de réforme est contré par certains regroupements politiques importants qui ont tout à perdre (les bureaucraties, certains partis politiques), par un échéancier qui ne fait pas l'affaire des politiciens, de la pure et simple absence de planification ou d'analyses dont les méthodes et les résultats se contredisent. Les pays industrialisés peuvent aider à la cueillette de renseignements, présenter des perspectives diverses sur le développement, mais ils ne peuvent ni dicter l'ordre du jour ni établir d'eux-mêmes un consensus social.

L'ouvrage comporte quatre sections importantes. La première section porte sur la réforme des politiques sociales. L'auteure examine les raisons qui rendent cette réforme particulièrement importante : les changements aux régimes de pensions sont particulièrement illustratifs de l'ensemble. Elle examine en second lieu ce qui rend les réformes si difficiles, mais note aussi les progrès, s'attardant aux rôles que jouent certains groupes et certains individus venus de l'extérieur. La seconde tranche de l'ouvrage revoit l'évolution de la Banque mondiale dans les années 1990, et se penche surtout sur ses programmes sociaux. Elle examine ensuite les stratégies et les programmes sur la santé, le contrôle de la population, la nutrition et l'éducation. Elle discute de la réforme structurale et institutionnelle des pays pauvres. Il y aurait des obstacles à la réforme à l'intérieur de la Banque mondiale, selon Mme Nelson, qui limiteraient le changement dans le dossier social des récipiendaires. La troisième partie examine les programmes sociaux à la Banque interaméricaine de dévelop-

pement. Les us et coutumes de la BID se distinguent de la Banque mondiale, tant en matière de priorité que d'approche. Parce qu'elle tient compte des efforts et des obstacles au développement, la BID propose des changements plus modestes sur un échéancier plus progressif que la Banque mondiale. L'auteure termine son ouvrage en émettant certaines recommandations sur l'aide internationale. Elle reconnaît pour concrètes et importantes les contraintes sur le mouvement de réforme. Elle prêche la modération et la mesure en tout, et elle souligne que les seules dépenses ne doivent pas être les indices principaux du progrès. Mme Nelson offre en plus un sommaire très fidèle.

L'argument n'est pas inattendu, mais certains points ne convaincront pas le lecteur. Il n'est pas assuré, me semble-t-il, qu'un gouvernement de pays pauvre trouve le secteur social aussi important dans sa stratégie de développement conçue avec la Banque mondiale que le secteur monétaire. Les chercheurs spécialistes en développement vont sans doute être scandalisés par l'idée, proposée très sérieusement que les pays en voie de développement n'ont pas surtout besoin d'argent, mais surtout de renforcer ou d'assainir leurs systèmes politiques, alors que l'aide internationale diminue en flèche et que les exigences de la Banque mondiale, entre autres, se multiplient. La conclusion principale du livre, à savoir que tout changement sera nécessairement lent et progressif n'est pas transcendante comme analyse non plus : s'agirait-il d'un ouvrage qui cherche à justifier des positions déjà prises, plutôt qu'une recherche inédite ? Ce n'est pas clair,

et un tel doute est malheureux, surtout lorsqu'il s'agit d'une chercheuse aussi chevronnée que Joan Nelson.

Laure PAQUETTE

*Département de science politique
Université Lakehead, Thunder Bay, Canada*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

Imposing Economic Sanctions : Legal Remedy or Genocidal Tool ?

*SIMONS, Geoff. Vancouver, UBC Press,
1999, IX-212 p.*

Le 12 avril 2000, le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international a, entre autres, recommandé que le gouvernement Chrétien poursuive « l'étude plus large de la réforme du recours aux sanctions de manière à pouvoir cibler les régimes et les forces militaires plutôt que les populations civiles ». Cinq jours plus tard, le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, annonçait la nouvelle stratégie en matière de sanctions qui se dessine aux Nations Unies après le fiasco de l'UNSCOM. Dorénavant, on usera de « smart sanctions » ! De son côté, l'ambassadeur de la Malaisie à l'ONU, Hasmy Agam, s'exclama : « How good are smart sanctions? Are they as good as smart bombs? Because we all know that smart bombs cause collateral damage » (*National Post*, 18 avril 2000). Or, en dépit des rapports compilés depuis 1991 par des organismes tant onusiens que non gouvernementaux sur l'effet dévastateur des sanctions économiques sur la population civile irakienne, le ministre Axworthy déplorait le fait que les sanctions ont eu « [an] unintended [sic] humanitarian impact ». Selon lui, il faut blâmer le président irakien,

Saddam Hussein, et pour les souffrances du peuple irakien et pour la désagrégation du régime des sanctions.

Dans cet ouvrage qui comporte une préface, une introduction, cinq chapitres, une bibliographie sélective de deux pages et un index, Geoff Simons rejette l'idée cynique des « conséquences non voulues » car, de nos jours, les sanctions économiques constituent des armes de destruction massive, « with genocidal consequences » (p. 7). C'est la même conclusion à laquelle aboutissait récemment l'ancien procureur général des États-Unis d'Amérique, Ramsey Clark (p. 168), qui mérite d'être reprise : « As a lawyer », écrit-il, « ... I see the blockade clearly as a crime against humanity, in the Nuremburg sense, as a weapon of mass destruction ... a weapon for the destruction of the masses ... It attacks those segments of the society that are the most vulnerable ... infants and children, the chronically ill, the elderly and emergency medical cases » (p. 40).

Tout en tenant compte de la complexité des sanctions ou des mesures économiques coercitives, cet ouvrage a trois objectifs : « illustrate the historical continuity of the economic-sanctions option as a powerful means of coercion » ; « illustrate the character and impact of particular sanctions regimes » ; et « indicate that the use of the sanctions option has many implications in ethics and law » (p. 4).

Le recours à des sanctions économiques est une pratique ancienne qui remonte à la guerre du Péloponnèse (ch. 1). Jusqu'au début des années 1900, les sanctions prenaient la forme de siège d'un territoire précis